

Subvention exceptionnelle à l'Union Foot Féminin Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les clubs de football de l'Avenir Foot Féminin Besançon (AFFB) et le PSB (section foot féminin) ont fusionné en juin 1998. Un nouveau club a été créé : l'Union Foot Féminin Besançon (UFFB).

Dans le but d'encourager la pratique du football féminin à Besançon, et pour aider au développement de ce nouveau club, la Commission des Sports propose qu'une subvention exceptionnelle de 24 000 F lui soit attribuée.

Sur avis favorable de la Commission des Sports, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur cette proposition.

En cas d'accord, cette aide sera financée pour 5 500 F sur l'imputation 92.251.6574 code projet 95021 code service 20300 et pour 18 500 F sur l'imputation 92.251.6574 code service 20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.